



D.2018.07.11.7.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Juillet 2018

7 – GESTION DU PATRIMOINE**7.10 – Délibération de principe pour la création d'un lieu pour la Sauvegarde du Patrimoine Transport Toulousain**

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M.Grass à/c du point 7)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti jusqu'au point 1.1)	X (à/c du point 2.1)
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X	X (M. Del Borrello à/c du point 2.1)	
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre		X (M. Briand)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe		X (M. Bacou)	
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Monsieur le Président expose que l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine des Transports Urbains et Interurbains Toulousains (ASPTUIT) a sollicité Tisséo Collectivités pour la création d'un lieu de sauvegarde du patrimoine des transports toulousains. Ce lieu a pour finalité la protection et la valorisation du patrimoine existant avec une ouverture au grand public et au public scolaire.

Le patrimoine détenu par l'association comporte :

- huit bus anciens rénovés, en état de marche,
- 20 m³ de pièces détachées (chiffre à vérifier)
- des archives
- diverses pièces, maquettes et autres objets anciens.

Ce patrimoine est actuellement réparti sur les sites de Langlade et Montblanc et les bus sont stationnés sur le parking de Langlade, exposés aux intempéries, les pièces détachées et les archives sont dispersées dans différents lieux.

Une étude de faisabilité a été menée par un architecte et permet de préciser et de chiffrer un projet de bâtiment sur le site de Langlade à l'emplacement du stationnement actuel des véhicules anciens. Le résultat de cette étude conclut à un projet de bâtiment de type « entrepôt » d'une surface au sol de 1200 m² capable d'accueillir 10 bus. Ce projet pourrait être réalisé en 2 phases pour en répartir le coût.

1. **La première phase de travaux** consiste en la création du bâtiment et en l'aménagement du rez-de-chaussée permettant entre autre d'accueillir dix véhicules. Ce niveau comprend également le parvis, le hall d'accueil, les sanitaires et vestiaires, un bureau, un espace atelier et un espace de stockage des pièces détachées et provisoirement des archives. Le coût de cette première phase de travaux est estimé à **600 000 €HT**.
2. **La deuxième phase de travaux** permettra de créer et d'aménager la mezzanine ; avec des archives, un espace d'exposition, une salle de projection et un espace muséographique ; pour un coût estimé à 230 000 €HT.

Il faut également ajouter les coûts des études de sol, les frais de maîtrise d'œuvre et bureau de contrôle. **Le coût global** du projet est donc estimé à environ : **1 000 000 d'euros**.

Dans ce cadre, une démarche de recherche de subvention doit permettre d'accompagner ce projet.

Cette démarche se décompose en 4 étapes principales :

1. La structuration d'un document de présentation du projet en vue de consolider un dossier générique de demande de subvention;
2. L'identification de projets similaires en France (voire en Europe) dans le but de contacter les porteurs : retours d'expérience ;
3. L'identification des thématiques portées par le projet et croisement avec les leviers de financement qui pourraient être actionnés
4. Autres pistes de financement mobilisables.

Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs souhaitent poursuivre cette démarche au regard de l'intérêt présenté par le projet.

Le Président propose donc au Comité Syndical d'approuver les termes de la présente délibération de principe et de l'autoriser à signer cette dernière.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de création d'un lieu de sauvegarde du patrimoine des transports toulousains.

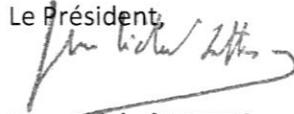
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toute démarche nécessaire afin de constituer un dossier de demande de subventions auprès de partenaires au niveau local, national et européen.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES